

# DEMANDE D'ADMISSION LA ROCHELLE JAPAN GEEK 2021

Du SAMEDI 18 MARS ET DIMANCHE 19  
SEPTEMBRE 2021



[www.larochellejapangeekfestival.com](http://www.larochellejapangeekfestival.com)

# INSCRIPTION

**A retourner par courrier avant le 13/08/21 :** Alexandre N'GOBO  
 1 Rue François Darrieux  
 65320 Bordères-sur-L'échez

**JOINDRE IMPERATIVEMENT A CE DOSSIER UNE ATTESTATION D'ASSURANCE**

Ou **par mail** en faisant suivre les chèques par courrier ou par virement (joindre ou envoyer par mail obligatoirement une attestation de virement dans ce cas) :

SOCIETE GEEK EVENTS  
 IBAN : FR76 3002 7170 5800 0206 9920 211      BIC : CMCIFRPP

## DEMANDE DE PARTICIPATION

Raison sociale :	
Dénomination commerciale (enseigne stand) :	
Adresse postale :	
Code postal :	Ville :
Tél portable :	Tél fixe :
Adresse mail :	
Site internet :	Réseaux sociaux :
Activité / Produits ( <i>l'exposant ne sera pas autorisé à présenter d'autres produits que ceux énumérés ci-dessous</i> ):	
SIREN / SIRET :	
TVA Intracom :	

## FACTURATION (si différent)

Raison sociale :	
Dossier suivi par :	
Adresse postale :	
Code postal :	Ville :
Tél portable :	Tél fixe :
Adresse mail :	
Site internet :	Réseaux sociaux :
SIREN / SIRET :	
TVA Intracom :	

Je souhaite recevoir **la facture papier** en plus de l'envoi par mail

## REINSEIGNEMENTS DU SALON

L'équipe responsable de l'événement se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à l'organisation de la manifestation à partir du formulaire sur le site officiel de l'évènement ou bien par téléphone (cf : page de contact).

L'inscription à la manifestation vous donne droit à la délivrance de badges exposants qui vous seront demandés afin d'accéder au site, notamment lors des phases de montage et démontage. **La délivrance des badges se fera une fois le solde réglé dans sa totalité** lors de votre arrivée pour le montage.

- Nombre de badges exposants (gratuit jusqu'à 2 pour un module de 6m<sup>2</sup> / 1 badge gratuit en plus pour chaque module supérieur) : .....

En tant que professionnel qui propose la vente de bien ou la fourniture de services sur une Foire ou un Salon, vous devez informer vos clients qu'ils ne disposent **pas d'un droit de rétractation** et ce, avant toute conclusion d'un contrat ([article L. 224-59 du code de la consommation](#)).

En pratique, vous devez **afficher**, de manière visible, sur un **panneau** dont la taille est supérieure ou égale au format A3 et dans une taille de caractère ne pouvant être inférieure à celle du corps quatre-vingt-dix, la phrase suivante : "*Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour tout achat effectué dans [cette foire] ou [ce salon], ou [sur ce stand]*" ([article 1 de l'arrêté du 2 décembre 2014 relatif aux modalités d'information sur l'absence de délai de rétractation au bénéfice du consommateur dans les foires et salons](#)).

- Les **offres de contrat** doivent mentionner la phrase suivante : "*Le consommateur ne bénéficie pas d'un droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon*". L'**encadré** comportant cette phrase doit être situé en en-tête du contrat et dans une taille de caractère qui ne peut être inférieure à celle du corps douze ([article 2 de l'arrêté du 2 décembre 2014](#)).

# TARIFICATION

FORFAIT STAND	QUANTITE	TARIF HT	TOTAL HT
Stand de 6 m <sup>2</sup> (2 x 3)		540 €	
Stand de 9 m <sup>2</sup> (3 x 3)		750 €	
Stand de 18 m <sup>2</sup> (3 x 6)		1300 €	
Stand de 27 m <sup>2</sup> (3 x 9)		1890 €	
Stand de 36 m <sup>2</sup> (4 x 9)		2200 €	
OPTIONS AMENAGEMENT DU STAND			
Stand avec angle (selon disponibilité)		20 % du prix du stand	
AUTRES OPTIONS			
1 Badge exposant supplémentaire		10 €	
1 Chaise		5 €	
1 Table		12 €	
INSCRIPTION			
Droit d'inscription (1 prise de 1.5 Kw, la structure de stand, l'éclairage spot et 10 invitations pour 1 Jour)	1	150 €	150 €
		<b>TOTAL HT</b>	
		<b>TVA (20 %)</b>	
<b>TOTAL TTC</b>		<b>(-50% pour les jeunes créateurs*)</b>	

**Acompte de 30 %** à verser obligatoirement, non récupérable en cas de désistement quelles que soient les causes et la date.

\* Jeunes créateurs : 80% des produits doivent être artisanaux / faits main.

**Tout dossier parvenu au moins 30 jours avant la manifestation devra être payé dans sa totalité immédiatement.**

Je soussigné (nom et prénom du signataire ayant la qualité pour engager l'entreprise)

.....

- Déclare réserver un emplacement de ..... m<sup>2</sup> conformément à la fiche tarification ci-jointe.
- Joins un chèque d'acompte de 30 % établi à l'ordre de la société Geek Events, non récupérable en cas de désistement.
- Je joins un Kbis.
- Déclare avoir pris connaissance du règlement général (consultable sur le site officiel de l'événement), du règlement particulier, de la déclaration d'assurance et du cahier des charges de sécurité et m'engage ainsi que l'entreprise que je représente à m'y conformer.
- Déclare avoir pris connaissance du fait que l'acompte sera définitivement dû à l'organisateur en cas de désistement.
- Déclare m'engager à remettre au Chargé de sécurité tout élément jugé nécessaire dans le cadre de son intervention et à me conformer à chacune de ses demandes relatives à son cadre d'intervention.
- Déclare m'engager à ne pas dégrader l'emplacement et le matériel mis à ma disposition (cloisons de stands, ...) et à assumer le coût de réparation des différentes dégradations constatées par les services techniques.

Je m'engage, conformément au règlement, à ce que mon stand soit ouvert pendant la durée intégrale de l'ouverture au public.

**Fait à**

**Le**

**Signature & Cachet :**

## CONTACTS

### ORGANISATION

alexandre.n-gobo@hotmail.fr

Alexandre N'GOBO

Directeur de l'événement

06 31 66 85 13

Pour plus d'informations rendez-vous sur notre site internet :

[www.larochellejapangeekfestival.com](http://www.larochellejapangeekfestival.com)